

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN SEANCE DU 14 MARS 2022**

**Étaient présents :** Mme Agnès AUDOUX, Mme Caroline AULIAC, M. Vianney SUSCOSSE, Mme Chloée SEITA, Mme Stéphanie VIEUX, M. Rémy DELFORGE, Mme Patricia ANGER, M. Patrice BOURGOIN, Mme Cécile COUTELLIER, M. Damien KOPYC, M. Michaël MARTINS, M. Éric VAN GELDEREN, Mme Claudie JOULAUD, Mme Marie RICHARD, M. Matthieu CHAMAILLARD.

**Absents représentés :** M. Philippe AUDOUX représenté par Mme Caroline AULIAC, Mme Johanne BONNET représentée par Mme Cécile COUTELLIER, M. Nicolas GOBIN représenté par M. Éric VAN GELDEREN, M. Bernard RENAULT représenté par Mme Claudie JOULAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline AULIAC.

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte de gestion 2021 de la commune ;
2. Approbation du compte administratif 2021 de la commune ;
3. Affectation du résultat 2021 ;
4. Vote des subventions 2022 ;
5. Vote du budget unique 2022 de la commune ;
6. Demande de crédit pour le financement des travaux de l'Eglise ;
7. Demande de subvention « Amendes de police » 2022 ;
8. Echange de terrains ;
  - Annulation de la délibération n° 11-2022 du 09/02/2022
  - Nouvelle délibération
9. Acquisition de terrain ;
10. Vente de terrain ;
11. Affaires diverses.

Monsieur Patrice BOURGOIN est arrivé à 19h44, juste après l'approbation du procès-verbal, il n'a donc pas participé à ce vote.

## **Approbation du procès-verbal du 9 février 2022 :**

Le procès-verbal est approuvé.

## **Vote :**

Pour : 13 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 5 (M. Michaël MARTINS, Mme Claudie JOULAUD, Mme Marie RICHARD, M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Bernard RENAULT).

**1. Approbation du compte de gestion 2021 de la commune :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Pour : 15 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 4 (Mme Claudie JOULAUD, Mme Marie RICHARD, M Matthieu CHAMAILLARD, M. Bernard RENAULT).

**2. Approbation du compte administratif 2021 de la commune :**

Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 de la commune tel qu'il se présente.

Vote : Pour : 14 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 4 (Mme Claudie JOULAUD, Mme Marie RICHARD, M Matthieu CHAMAILLARD, M. Bernard RENAULT).

**3. Affectation du résultat 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats 2021 sur le budget 2022 tel qu'ils se présentent.

Vote : Pour : 19 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

**4. Vote des subventions 2022 :**

Mme Claudie JOULAUD ne vote pas pour M. Bernard RENAULT Président d'une association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote les subventions, au titre de l'année 2022.

Vote : Pour : 18 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

**5. Vote du budget unique 2022 de la commune :**

Le Budget Unique 2022 de la Commune est voté, par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Unique 2022 de la commune tel qu'il se présente.

Vote : Pour : 15 ;

Contre : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD) ;

Abstention : 3 (Mme Claudie JOULAUD, Mme Marie RICHARD, M. Bernard RENAULT).

**6. Demande de crédit pour le financement des travaux de l'Eglise :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de souscrire à l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole, d'un montant de 650 000,00 euros au taux fixe de 1.37 % sur 15 ans, et confère toutes les délégations à Mme le Maire Agnès AUDOUX et à Mme Caroline AULIAC pour la réalisation de cet emprunt.

Vote : Pour : 18 ;  
Contre : 0 ;  
Abstention : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD).

**7. Demande de subvention « Amendes de police » 2022 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une demande de subvention « Amendes de police », auprès du Département de Seine et Marne, et autorise Mme le Maire à signer cette demande de subventions.

Vote : Pour : 19 ;  
Contre : 0 ;  
Abstention : 0.

**8. Echange de terrains :**

- Annulation de la délibération n° 11-2022 du 09/02/2022 ;
- Nouvelle délibération.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'annuler la délibération n°11-2022 et de procéder à l'échange de terrains avec M. Jean-Jacques PREVOST, précise que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre et autorise le Maire, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour : 14 ;  
Contre : 3 (Mme Claudie JOULAUD, M. Bernard RENAULT, M. Matthieu CHAMAILLARD) ;  
Abstention : 2 (Mme Marie RICHARD, M. Éric VAN GELDEREN).

**9. Acquisition de terrain :**

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acheter à M. Jacques CORPECHOT l'emplacement réservé ER11 provenant de la parcelle D 966 sise « Rue du Petit Mortcerf – Sente dite des Coudrets » d'une superficie de 280 m<sup>2</sup>, au prix de 4.500€ pour l'élargissement du carrefour « Rue du Petit Mortcerf/Sente dite des Coudrets ».

Vote : Pour : 8 ;  
Contre : 2 (M. Nicolas GOBIN, M. Vianney SUSCOSSE) ;

Abstention : 9 (M. Éric VAN GELDEREN, M. Patrice BOURGOIN, M. Damien KOPYC, Mme Cécile COUTELLIER, Mme Johanne BONNET, Mme Caroline AULIAC, M. Philippe AUDOUX, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER).

**10. Vente de terrain :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de la parcelle cadastrée AK 183 d'une superficie de 574 m<sup>2</sup> - Sente du Haut du Toit au prix de 150 000 Euros, à Mme Aude AUCREMANNE et M. Vincent MARIN.

Vote : Pour : 19 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

**11. Affaires diverses :**

Madame Le Maire propose à tous les membres de prendre des permanences pour le bureau de vote des prochaines élections.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h55.